



CCAS

VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
(En exécution de l'article R123-16 et suivants
du Code de l'Action des Familles)

Parmain, le 29 avril 2026

Liste des délibérations
Examinées en séance du Conseil d'administration en date du 28 avril 2026

2026/06	Installation des membres du conseil d'administration du CCAS	PRIS ACTE
2026/07	Élection du vice-président du CCAS	Adoptée à l'unanimité
2026/08	Élection du vice-président délégué du CCAS	Adoptée à l'unanimité
2026/09	Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration du C.C.A.S. au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué dans le cadre de l'article R.123-21 du code de l'action sociale et des familles	Adoptée à l'unanimité
2026/10	Approbation du règlement intérieur du CCAS	Adoptée à l'unanimité
2026/11	Approbation du règlement intérieur des Aides Sociales FacultatIVES	Adoptée à l'unanimité
2026/12	Vote des subventions 2026 aux associations	Adoptée à l'unanimité
2026/13	Désignation des délégués à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Val-d'Oise	Adoptée à l'unanimité
2026/14	Attribution d'une aide exceptionnelle	Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT
Liste publiée sur le site internet de la commune



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN
Président du CCAS
Vice-Président de la Communauté de la Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts